



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

10.01.06

Le 30 octobre 2017

Réponse de la municipalité à l'interpellation de Mme Simonet et consorts lors de la séance du conseil communal du 26 juin 2017

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite aux différents avis et remarques faites lors des premiers mois de la mise en exploitation de la crèche-garderie (voisins - parents - exploitants), la problématique de la présence des tilleuls sur la partie sud de la parcelle s'est posée et la municipalité a décidé de mandater une entreprise neutre afin d'avoir un avis d'experts sur l'état sanitaire de ces arbres et leur dangerosité.

Une première expertise a été sollicitée auprès de l'entreprise Echoviridis, en date du 5 mai 2017. Le résultat a débouché sur l'abattage de l'un de ces arbres, en urgence, selon le principe de précaution et ce dans le respect du règlement communal.

Suite à l'interpellation déposée le 26 juin, mettant en doute le rapport établi suite à la première expertise, la municipalité, soucieuse de la sécurité de toutes et tous, a décidé de procéder à une seconde expertise, auprès de l'entreprise ArbreExperts. Il en résulte que l'état sanitaire de ces arbres est bon et corrobore la première analyse.

Fortes de ces deux expertises, effectuées sous forme de tomographie (moyen le plus moderne et fiable, sans porter atteinte aux arbres de manière invasive), la municipalité prendra, dès cette fin d'année les mesures nécessaires et préconisées, notamment dans la synthèse effectuée par la seconde entreprise. Ces dispositions répondent à la première question de l'interpellante ainsi aux questions 4 à 6.

Pour les autres questions posées dans l'interpellation, il peut être répondu ce qui suit :

question 2

Tous les moyens nécessaires ont été pris afin de préserver les arbres lors de la construction de la crèche, notamment avec un suivi par l'entreprise Hunziker

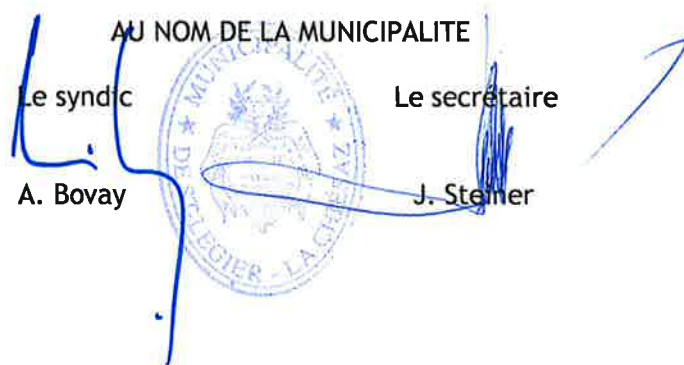
question 3

Le montant des frais engagés s'élève à CHF 16'808.05

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner



Annexes :

Rapport Echo Viridis

Rapport ArbresExperts

Municipal délégué : M. Gérald Gygli

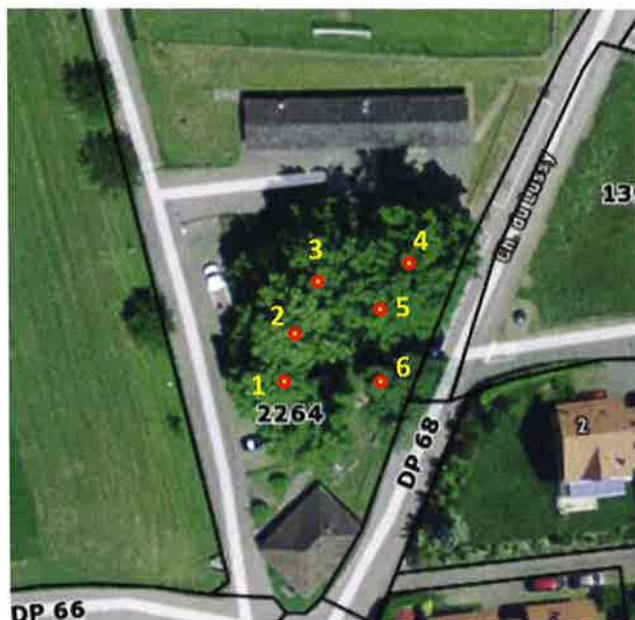
Expertise 6 Tilleuls – Ch. Du Lazé

Commune de St-Légier
Expertise du 5 mai 2017



Introduction

Mandat à la demande de la commune de St-Légier concernant l'état sanitaire de six Tilleuls au Chemin du Lazé sur la parcelle 2264.



Il s'agit de six Tilleuls situés dans la cour d'une garderie récemment construite.

Conclusion

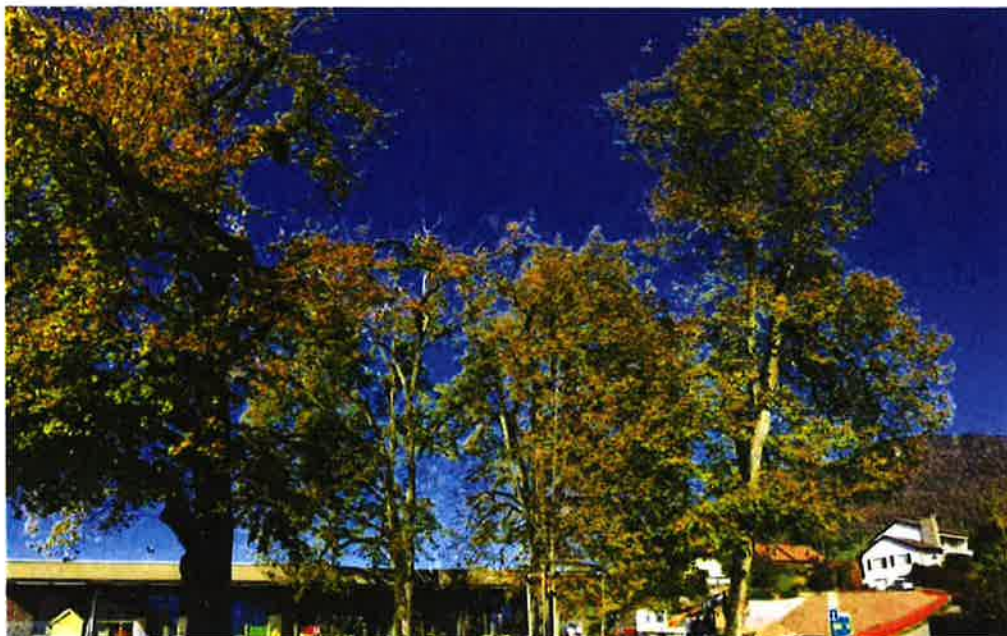
L'arbre n°2 doit être abattu au plus vite. Les résultats de la tomographie sont inquiétants, le tronc est très altéré et présente des risques importants de chute. La sécurité n'est pas assurée en l'état.

Concernant les autres arbres, les tomographies ne montrent pas de défauts importants. Cependant, il est possible que ces arbres aient subi des dégâts au niveau des racines (taille de racines de diamètre important, écrasement des racines...), lors des travaux de construction de la garderie. De ce fait, il serait judicieux de refaire des tomographies dans deux ans afin de constater d'éventuels dégâts. En effet, si ces arbres ont été abîmés lors de ces travaux, les conséquences ne sont pas encore visibles et le seront que dans un ou deux ans.

Concernant les couronnes, il serait préférable de réaliser un contrôle par un arboriste-grimpeur afin de s'assurer de la solidité des branches comportant des cavités. D'éventuelles branches fragiles pourraient, si besoin, être haubanées afin d'assurer la sécurité.

Les dégâts sur les racines peuvent avoir de lourdes conséquences sur l'état de santé de l'arbre, c'est pourquoi il est conseillé de protéger la zone autour du tronc afin d'éviter les blessures liées au piétinement et aux lames des tondeuses. L'utilisation de BRF (Bois Raméal Fragmenté) autour du tronc est idéale.

Rapport d'expertise de 16 pages
Etat sanitaire d'un groupe de 5 tilleuls
Crèche garderie « Pain d'Epice »
ch de Praz-Dagoud 4
1806 St-Légier – La Chiésaz



Commune de St-Légier – La Chiésaz
Att. Municipalité
Route des Deux-Villages 23
1806 St-Légier – La Chiésaz
Visite du 13 octobre 2017

Arbrexperts
Expertise sanitaire d'arbres d'ornement
rue du Village 21A
1124 Gollion

Tél. 021 697 01 02
www.arbrexperts.ch
e-mail : info@arbrexperts.ch

Plan de situation des 5 tilleuls



Synthèse des éléments recueillis et préconisations

Les arbres ont un bon état général, leur abattage n'est pas nécessaire.

Nous relevons un problème majeur pour le bon développement et la pérennité de ce groupe de 5 tilleuls : les conditions du sol. Dans un premier temps, il est évident que ces arbres ont souffert pendant la construction de la garderie, ainsi que les autres aménagements tel que le parking, les bordures bétons, le grillage etc.

Comme déjà dit, nous n'avons pas vu dans quelles conditions les travaux de construction ont été faits et quelles ont été les mesures de protection présentes pour les arbres. Bien que la saison ne soit pas propice pour observer la vitalité des arbres avec précision, il nous apparaît que cette dernière n'est pas mauvaise, ce qui est un signe que les tilleuls ont bien supporté les désagréments des travaux.

Plusieurs possibilités d'améliorer les conditions du sol sont envisageables :

- aération du sol et fertilisation en profondeur
- décompaction du sol avec Airspade
- apport de copeaux dans des zones définies

Une préoccupation majeure est le risque de chute de branches sur ce site utilisé pour une garderie. Les dernières tailles douces qui ont été faites vont dans le bons sens. Certaines couronnes sont désaxées en raison de la présence d'autres arbres. L'abattage récent d'un grand tilleul met en évidence ces désaxements et engendrent aussi une modification des forces auxquelles les arbres doivent faire face lors de forts vents.

Il est donc important de procéder de façon régulière à des tailles d'allègement et d'alléger spécialement les arbres désaxés et perturbés dans leur équilibre par l'abattage récent.

Les risques de rupture peuvent être minimisés par la pose de système de haubanage, solidarissant les troncs entre eux (voir annexe). Cela nous paraît indispensable à cet endroit.

Les arbres pouvant évoluer rapidement, une inspection visuelle annuelle est à prévoir.

De nouvelles tomographies sont à prévoir dans 5 ans pour la majorité des arbres, dans 3 ans pour l'arbre No 4. Les tilleuls, comme d'autres essences, ont la particularité de produire du miellat, substance collante qui peut être gênante pour les usagers. Ce miellat est en fait produit par des pucerons qui se nourrissent de la sève des arbres et secrètent cette substance sucrée et collante. Les pucerons ne sont pas un gros problème pour les tilleuls. Si le miellat est vraiment trop gênant, des traitements sont possibles pour atténuer les attaques de pucerons. Il faut cependant utiliser un insecticide spécifique pour les pucerons, le moins nocif possible, afin que le remède ne soit pas pire que le mal.